



Comité syndical du 15 juin 2020

DELIBERATION N° 20-012

Objet : Bilan d'activité de la Centrale d'achat et émission des titres correspondants.

Le quinze juin deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
5 JUIN 2020	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
22 JUIN 2020	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
22 JUIN 2020		
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
Publication ou notification :	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
22 JUIN 2020		
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-012,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE l'information communiquée au comité syndical sur le bilan 2018-2019 de la Centrale d'Achat Focus Numérique ;

APPROUVE l'appel pour l'année 2020 des contributions aux frais de gestion auprès des membres de la Centrale d'achat à hauteur de 5% du volume de leurs achats effectués sur l'année 2019, par l'émission d'un titre de recettes et selon la ventilation suivante:

<u>Adhérent</u>	<u>Volume des achats (année 2019)</u>	<u>Contribution 2020 aux frais de gestion (5%)</u>
BEAUCHAMP	2 770,23 €	138,51 €
BERNES SUR OISE	15 582,08 €	779,11 €
BESSANCOURT	28 312,88 €	1 415,65 €
BRUYERES SUR OISE	213 500,80 €	10 675,04 €
CACP	77 657,14 €	3 882,86 €
DEPARTEMENT DU VO	397 085,37 €	19 854,27 €
CHAMPAGNE SUR OISE	313 397,35 €	15 669,87 €
CHAUMONTEL	10 313,56 €	515,68 €
CONDECOURT	21 398,77 €	1 069,94 €
ENGHIEN LES BAINS	5 302,43 €	265,12 €
GONESSE	46 940,14 €	2 347,01 €
ISLE ADAM	24 928,80 €	1 246,44 €
MERY SUR OISE	84 692,58 €	4 234,63 €
PERSAN	230 260,86 €	11 513,05 €
SAGY	20 161,50 €	1 008,07 €
VAUREAL	79 994,00 €	3 999,70 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de Val d'Oise Numérique ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique